

DE ROUBAIX-TOURCOING

COMMENT je «plume les sinistrés»

Les mensonges du «Cri du Nord»

Le «Cri du Nord» s'est essouffé depuis sa fondation à poursuivre de sa haine le «Réveil du Nord» et moi-même. Simple question de boutique. L'échec du lancement de ce journal, tour à tour rejeté par tous ceux auxquels il s'est adressé et que le mépris de la population ouvrière du Nord et du Pas-de-Calais a marqué au fer rouge, explique le dépit de ses collaborateurs, dont quelques-uns, au surplus, ne pardonnent pas au «Réveil» de ne pas les avoir gardés.

Nous ne répondrons pas plus aujourd'hui qu'hier si le «Cri du Nord», en des écrits anonymes, n'en arrivait à nous accuser de «plumer les sinistrés»: Je n'aime pas qu'on dise que je vole mes concitoyens. J'ai cette faiblesse. Sur les questions de province d'argent, nous avons au «Réveil» une conception différente du «Cri». C'est notre droit et notre fierté.

Or, dans le numéro du mardi 31 mai, le «Cri du Nord», parlant d'une conférence d'Inghels à Wattrelos, dit que celui-ci expliqua devant son auditoire «les raisons du silence de tous les journaux régionaux, à l'exception du «Cri» sur ses articles relatifs aux indemnités de dommages de guerre. Je cite le passage du «Cri»:

«Tous — ou presque tous — font partie du Consortium Loucheur. Celui-ci ne tient nullement à ce que les scandales qui pulvérisent dans les consciences des hommes de bien, des réducteurs en chef — et non des moindres — font partie d'un Comité chargé de plumer les sinistrés».

«On trouve à «L'Attrape-Nigauds» le rédacteur en chef d'un journal Lillois à multiples éditions qui exerce la fonction de secrétaire-général du «Comité pour la Reconstitution du Nord», que je remplis d'ailleurs si mal depuis la fin de 1917; mais il ne me plait décidément pas qu'on dise que je «plume les sinistrés».

Je lui ai demandé si c'était moi qui étais désigné par le «Cri». Il m'a répondu qu'en effet il avait cité mon nom à Wattrelos, et qu'il avait dans son dossier la preuve que j'étais bien secrétaire de «L'Attrape-Nigauds», qu'il apporterait cette preuve à la tribune de la Chambre, au cours de son interpellation vendred.

Je ne mérite «ni cet excès d'honneur, ni cette indignité». J'ai dit à Inghels que pour le moins il se trompait et je le lui ai prouvé.

En 1917, j'ai fondé à Paris le Comité pour la reconstruction du Nord, avec des personnalités comme M. Georges Vancauwenbergh, président du Conseil général, Saint-Venant, alors conseiller général; Durrie, Goniaux, Daniel-Vincent, Pasqual, M. Groussau, les sénateurs du Nord, Edouard Delesalle, M. Rouzé, président de la Fédération des Entrepreneurs du Nord; M. Plouvier, bâtonnier des avocats; à Douai; M. Buissart, conseiller général, etc. Ce Comité avait pour but d'examiner les problèmes de la reconstruction de notre département envahi, de grouper tous les spécialistes de cette question autour de nos représentants au Parlement et au Conseil général. M. Commoine, directeur des travaux de la ville de Lille, aujourd'hui directeur des services techniques des Régions Libérées, fut nommé président. On me confia les fonctions — gratuites, ai-je besoin de le dire — de secrétaire général. Notre Comité fut assez heureux pour faire apporter des modifications importantes à la loi sur les dommages de guerre, à la loi sur les plans d'aménagement des villes, etc., et je ne pensais pas qu'un jour après tant de démarches et de peines bien désintéressées, on nous accuserait d'avoir monté une machine à «plumer les sinistrés».

Notre Comité, lors de la libération élargit ses cadres et devint le Comité pour la Reconstitution du Nord, comprenant des sections ou, agriculteurs, juristes, travailleurs, entrepreneurs, commerçants, industriels, sans aucune division politique, étudieront les questions multiples que posait la reconstruction du Nord meurtri, anéanti.

Le président du Comité est actuellement M. Maxime Ducrocq, président du Comité d'habitation à bon marché du Nord; mes collègues viennent encore de me réélire comme secrétaire général, bien que mes occupations me laissent bien peu de temps à consacrer à notre Comité. Pour marquer l'esprit d'union qui nous anime dans notre tâche de reconstitution, le Comité a nommé trésorier général mon distingué confrère, M. Jules Duthil, rédacteur en chef de la «Dépêche».

Jamais, à aucun moment, le Comité pour la reconstitution du Nord ne s'est occupé d'affaires, n'a touché à un dossier de sinistrés, n'est sorti, en un mot,

LA PROROGATION DES BAUX

Elle n'est accordée qu'aux sous-locataires victimes de la guerre

L'ordre du jour du Sénat appelé hier la délimitation sur la proposition de loi adoptée par la Chambre, tendant à modifier l'article 4 de la loi du 23 octobre 1919, relatif à la prorogation des baux en ce qui concerne les locaux à usage d'habitation. La Chambre a voté une proposition tendant à faire traiter les cessions et sous-locations de locaux commerciaux, et industriels comme celles de locaux à usage d'habitation et même à les traiter mieux et les dispositions de la proposition de loi s'appliqueraient nonobstant toute décision judiciaire qui n'aurait pas été exécutée au jour où se prononcera le Sénat.

La commission sénatoriale proposait de ne pas ratifier le texte venu de la Chambre, et de n'admettre à la prorogation des cessions et sous-locations de locaux commerciaux et industriels, que si elles ont été consenties à des catégories particulièrement dignes d'intérêt, de victimes de la guerre, mutilés ou réformés, veuves de guerre, etc., et à condition que la cession ou sous-location soit antérieure au 25 octobre 1919.

Le texte de la commission a été adopté et la séance renvoyée à mardi après-midi.

Primes aux ensemençements dans les régions dévastées. Le Sénat a, en outre, adopté à l'unanimité de 292 votants, le projet relatif à l'ouverture d'un crédit au ministère du Commerce et de l'Industrie pour le paiement des primes aux surfaces ensemençées en blé, méteil et seigle, dans les régions dévastées.

Contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican. Paris, 2 juin. — Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. G. Doumergue. Il s'est occupé du rétablissement de l'ambassade au Vatican. Après une discussion prolongée, le groupe, à une très forte majorité, a voté l'ordre du jour suivant: «Le groupe de la gauche démocratique du Sénat, protestant contre l'envoi fait par le gouvernement au Vatican, d'un ambassadeur extraordinaire, alors que la question du rétablissement de cette ambassade était pendante devant le Sénat, et que la Commission des affaires extérieures de cette assemblée avait voté à ce sujet, un motion d'ajournement. Il décide de maintenir son opposition à ce rétablissement, le jour où s'ouvrira devant le Sénat le débat que la décision ministérielle ne peut pas avoir éludé.

Le groupe affirme une fois de plus de la façon la plus énergique, et proteste contre tout ce qui, dans notre politique intérieure, marque une politique de régression».

Le nouveau Jean Valjean SA GRACE EST DEMANDEE. Paris, 2 juin. — M. Boutigny, juge d'instruction renvoie en correctionnelle, sous l'inculpation d'usage de faux passeports, le forçat évadé de Joseph Carrel, arrêté à Montmarie le 13 mai dernier, porteur de papier au nom de son frère Jules, décadé.

Depuis sa condamnation, le 15 janvier 1897, à la peine de 5 ans de travaux forcés, sa vie fut une curieuse et douloureuse odyssée, un extraordinaire roman d'aventure. Il s'évada, fut repris, s'évada de nouveau, puis repris encore. Sa dernière évasion, le 30 juin 1919, fut définitive, s'il n'avait pas été arrêté avant le 30 juin 1920.

Pendant ces neuf années de vie libre, Carrel a vécu en honnête homme. Son défenseur, notre ami Thaux, va déposer un recours en grâce en faveur de celui qui est considéré comme le prototype du criminel repentant, qui droit, par sa vie exemplaire, à la clémence complète de la société.

de son rôle d'organisme d'études et de stimulation pour la renaissance du Nord. Voilà ce que j'ai dit à Inghels. Il a confondu notre Comité avec une association toute différente, dont le but est de constituer des dossiers des sinistrés et de les soutenir comme tels. Sans m'associer aux critiques du «Cri du Nord» à l'égard de cette Association, j'ai tenu à dire à Inghels qu'il s'était grossièrement trompé.

Libre à lui de persister volontairement dans son erreur. Je ne suis point secrétaire de cette Association. Inghels le sait, s'il dit le contraire à la tribune de la Chambre, il aura menti.

En répétant que je «plume les sinistrés», le «Cri du Nord» ment donc aussi. Je ne le mets pas en demeure de rectifier. Ses vingt-sept lecteurs seraient stupéfaits d'apprendre à la fois que leur journal est quelquefois de bonne foi et qu'Alex Will, le «porteur de valise» de Millerand est autre chose qu'une sinistre fripouille.

Reste seulement la question du Consortium Loucheur auquel, si je comprends bien, le «Cri du Nord» prétend que le «Réveil du Nord» appartient. L'histoire est vraiment trop amusante pour que nous ne consacrons pas un peu de place à notre réponse. Après avoir égaré aux fonds secrets, voilà que nous nous enrichissons des oboles de M. Loucheur! Et c'est le «Cri» qui dit ça! Nous en reparlerons sous peu.

Alex WILL. P. S. — Les articles indignés de mes confrères de la Presse du Nord montent assez, je pense, l'opinion que les journalistes de métier et de race professionnelle pour le genre de polémique instauré au «Cri». Il relève du ghetto ou de la voirie.

LA RENAISSANCE DE L'Enseignement Primaire Technique

Sous l'habile direction de M. Tripard, l'Ecole Professionnelle d'Armentières va rouvrir ses portes au mois d'octobre prochain.

C'est partiellement réparée, restaurée au prix des plus gros efforts, et déjà rutilante dans son cadre de verdure sous les rayons ardents du soleil d'été, que nous avons revu, hier, cette Ecole modèle, ce palais de l'enseignement primaire technique, qu'Armentières s'enorgueillit à juste titre, de posséder. Il faut l'avoir visitée au lendemain de l'armistice, parcourir encore ses salles immenses, portant toujours la trace des dévastations effroyables qu'elle a subies pour se rendre compte de l'énorme labeur accompli, de l'œuvre incommensurable réalisée, pour la relever de ses ruines. Depuis septembre dernier, un travail immense a été accompli. Les réparations s'effectuent avec rapidité, et maintenant, chaque jour apporte de nouvelles transformations. Les blessures se pansent, les murs lézardés se réédifient. Le corps de l'établissement modèle, unique en France et universellement connu, se reconstitue. En octobre prochain, on lui rendra l'âme qui le vivifiait. Sous l'habile impulsion de son dévoué directeur, M. Tripard, l'Ecole rouvrira ses portes au mois d'octobre prochain, avec de nouveaux succès, toujours, espérons-le, plus éclatants et plus affirmés.

Un palais de l'Enseignement technique. Créée par décret ministériel en date du 10 mars 1882, en même temps que les écoles de Vierzion et de Voiron (Isère), l'Ecole Nationale professionnelle d'Armentières ouvre ses portes le 10 octobre 1887. Les travaux d'aménagement et d'édfication des classes et ateliers ne courent pas moins de 2 millions, somme, considérable à l'époque. Quatre-vingt deux élèves seulement la fréquentaient alors, mais le personnel scolaire alla croissant, d'année en année, de sorte qu'en 1908, l'école accueillait 430 élèves, dont 330 internes.

Bâtie sur un terrain de quatre hectares de superficie, elle comprend un important bâtiment central, de vastes ateliers, divers pavillons, des cours et des jardins aussi spacieux, que d'aspect agréable et reposant. Construite en briques et en pierres par l'architecte Chipiez, l'Ecole constitue une œuvre architecturale d'une harmonie parfaite dans les lignes, comme dans les couleurs. Ses pignons étagés, évoquent le style flamand assyrien, rappelant les maisons pittoresques des cités belges.

En voyant hier, ses briques vernissées et les tuiles multicolores, et les toits scintillants de ses rayons ardents du jour soleil, dans un cadre ravissant de verdure, il était impossible de ne pas songer aux œuvres si vivantes de nos aquarellistes modernes. A droite, en entrant, s'élevaient les bâtiments affectés aux élèves de l'année préparatoire; à gauche, ceux des élèves de la 1^{re} année. Puis, comme des bijoux rutilants, se dressent ensuite les logements du directeur et de l'économiste, l'infirmerie et la salle de fêtes.

Au milieu d'un jardin, qui, malheureusement, fut bouleversé par la mitraille, s'éleva, majestueux le pavillon central qui comprend les salles de classe, les dortoirs, les réfectoires, les logements des maîtres, du personnel domestique et abrite les élèves de trois divisions.

Encore un jardin, planté d'arbustes d'essences diverses, plus élégant encore que le premier, et on arrive aux ateliers. Voici la station centrale de force motrice, le château d'eau, la fonderie, les ateliers, les magasins, la forge, les ateliers, d'électricité. Le tout forme un palais somptueux dans lequel les jeunes générations sont venues et viendront encore puiser les éléments susceptibles de faire de ces jeunes gens des ouvriers d'élite, des artisans de tout premier ordre, qui, par leur labeur, contribueront à la grandeur et à la prospérité du pays.

Un brillant passé. Que dire du développement de cet établissement modèle, essentiellement laïque, sinon qu'il couronna brillamment l'œuvre

de son développement. C'est donc en octobre prochain que l'école d'Armentières rouvrira ses portes. Les préfets en ont été avisés pour en faire part au personnel enseignant des départements. Le délai d'inscription avait été fixé au 1^{er} mai. Nombre de personnes ignorent peut-être encore, c'est pour cette raison que l'administration a décidé de différer encore quelque temps. Les demandes peuvent donc être adressées d'urgence à la préfecture.

La réfection des locaux ne permet malheureusement pas la réouverture normale de l'école. Pour le 1^{er} octobre, on s'organiserait donc que trois divisions: une section préparatoire à l'entrée en première année, une première année et une section de préparation aux concours d'admission aux Arts et Métiers.

Les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants ne manqueraient pas de comprendre l'intérêt que leur offre l'institution nationale d'Armentières, qui, par la puissance de son directeur et de ses maîtres, vus d'autres, nous n'en doutons pas, dans une ère nouvelle de développement et de prospérité mérités.

Marcel POLVENT. Au groupe interparlementaire des régions dévastées. LE TRAITEMENT DES FONCTIONNAIRES. Paris, 2 juin. — Le Groupe interparlementaire des Régions dévastées s'est réuni aujourd'hui au Sénat sous la présidence de M. Hayez.

M. Méline a fait connaître les états qui lui ont été délégués par le Ministère des Régions Libérées, indiquant le nombre des fonctionnaires et agents de l'administration centrale de Paris, avec le montant de leurs appointements. Les semblables renseignements n'ayant pas été obtenus sur les administrations départementales, il a été décidé que de nouvelles démarches seraient faites par MM. Méline, Merlin et Bouteiller, pour que des états complets soient remis au Groupe.

LES FOURNITURES ALLEMANDES. La question de la fourniture des matériaux par l'Allemagne a été soulevée par M. Hayez, qui a signalé qu'il importait d'y recourir avec prudence, un grand nombre d'industries françaises étant arrêtées, comme la verrerie à vitres.

M. René Gouge a rappelé que, d'après les déclarations faites au Sénat, si des livraisons sont demandées à l'Allemagne, elles devront être payées comptant, au lieu de constituer des paiements en nature à déduire du montant de sa dette. Le Groupe a décidé après des observations présentées par MM. Noël, Potier, Lucien Hubert, d'envoyer une délégation auprès du Ministère des Régions Libérées, pour l'entretien de cette question avant de prendre part.

A LA CHAMBRE Au Congrès des Cheminots

Le Bureau Fédéral a préconisé l'orientation syndicale anti-communiste

Paris, 2 juin. — La dernière journée du Congrès Fédéral des Cheminots s'est ouverte ce matin. Le débat a été consacré en relation syndicale que le Bureau Fédéral a défini dans le projet de résolution qui affirme l'attachement aux principes syndicaux déterminés par la charte d'Amiens, et déclare que le Congrès se rallie étroitement autour du Bureau Fédéral, de la Commission exécutive, pour continuer la lutte contre le capitalisme du rail, et dans le sein de la C. G. T., avec la classe ouvrière tout entière. C'est sur cette thèse qui fait appel à la discipline des militants pour se prononcer contre toute exclusion dans le but de faire triompher les revendications coopératives et d'obtenir la reconstitution des Cheminots frappés par les faits de grève, que Bidogary, secrétaire général, a fait face aux attaques de ses adversaires communistes, refusant d'accepter un mandat impératif qui le ferait aguer à l'observatoire, et se défendant d'avoir agi de complicité avec le gouvernement.

Cette complexité, constate le secrétaire général, si compliquée il y a, Monmousseau et ses amis l'ont partagé en collaborant eux aussi à ses côtés à la défense nationale. Avec eux, l'orientation est d'accord pour respecter la charte d'Amiens, mais il veut l'observer en dehors de toute adhésion à l'Internationale communiste et il constate que les C. S. R. ont pour but principal la destruction des organisations syndicales. Violamment interrompu à différentes reprises, contredit par Toti (Marseille) et Bernard (Etat), Bidogary n'en continue pas moins son exposé, et il conclut en demandant au Congrès de se prononcer pour l'orientation syndicale anti-communiste, déterminée par le projet de résolution déposé par le Bureau Fédéral.

Un projet communiste. L'assemblée a décidé que les délégués devront voter mandat en mains, et que seules pourront être admises au scrutin, les organisations qui seront à la fois fédérées et affiliées à la C. G. T. De leur côté, les minoritaires opposent aux conceptions fédérales un projet de résolution communiste déposé par Monmousseau et ses amis.

Un incident franco-belge au cours du vote. Le vote commencé à 11 heures 10, mais des incidents sont soulevés par les communistes, qui se refusent à laisser voter les délégués du Nord-Belge, et Navet, secrétaire général de la Fédération du Nord-Belge, soutient le droit de vote de sa Fédération. Monmousseau s'oppose à ce vote, et Bidogary soutient ensuite le droit de vote du Nord-Belge. Il repousse son argumentaire par la lecture de documents émanant de la C. G. T., anciens et nouveaux, et d'une convention entre les Unions de Syndicats de Cheminots Nord-Français et Nord-Belges.

Toti (Marseille) combat également le droit de vote du Nord-Belge. Navet réplique ses arguments, puis Langlois (Bordeaux) invite les Belges à voter. L'assemblée a décidé de voter. L'après-midi, délégué de la C. G. T., explique au Congrès les effets de la Convention passée sous le contrôle fédéral entre les Cheminots Français et Nord-Belges.

Un groupe de Cheminots du Nord-Français dépose alors un motion dans laquelle il déclare qu'il se solidarise avec les délégués du Nord-Belge, et qu'il se retirera avec eux, s'ils sont exclus du vote. Monmousseau combat cette motion, ainsi que Bidogary, cheminot révoqué. Navet (Nord-Belge) déclare que dans ces conditions, son organisation ne votera pas. Premiers résultats. Le débat est interrompu à midi 45 pour déjeuner. Il reprendra à 14 heures, mais on prévoit que la séance sera suspendue, les votes émis devant les résultats suivants: 20,955 voix à la résolution de discipline syndicale déposée par les minoritaires, et 22,855 voix à celle des communistes. Ils se trouveront modifiés par la suite du scrutin cet après-midi.

DÉSESPOIRS. ETRANGLE PAR UN ARBRE. Blois, 2 juin. — M. Feuillâtre, cultivateur aux Muloitières, commune de Villeny, s'est suicidé d'une curieuse façon. Il se rendit dans un bois à Blois, et voyant un sapin abattu et le tronçonnant sur une souche, il se coucha sous cet arbre, qu'il fit glisser d'un main sur sa gorge. Il mourut épuisé.

LE VOLEUR INNOCENT. Clermont-Ferrand, 2 juin. — A Vie-le-Comte, le jeune Albert Brosson, 16 ans, accusé de vol au préjudice des époux Pralong, coquetiers, se pendit désespéré en laissant un papier où il dit son innocence.

UNE AUTO A CAPOTÉ. TROIS LILLOISLES QUI L'OCCUPAIENT ONT ETE GRIEVEMENT BLESSEES. Charleville, 2 juin. — Un grave accident d'automobile s'est produit près de Sedan sur la route de Corbion. Une auto dans laquelle se trouvait Mme Leroy-Delesalle, sœur de M. Charles Delesalle, ancien maire de Lille, sa fille et une autre personne de Lille, a capoté. Les trois voyageurs ont été assez grièvement blessés.

L'ESPION INCONNU. UN ANCIEN ADJUDANT D'UN REGIMENT DE LILLE EST PARTI A LA GUYANE. La Rochelle, 2 juin. — Hier matin, s'est effectué, sans incident, l'embarquement des 693 condamnés, groupés au dépôt de Saint-Martin-de-Ré, pour être dirigés sur la Guyane. Les forçats étaient partagés en plusieurs groupes: les marchands, encloués par les mains; il y avait la des assassins, des espions, etc. C'est ainsi que dans le deuxième groupe de forçats qui prit place sur le chaland, à 11 h., nous avons vu passer un homme aux cheveux blancs, l'œil malade et févreux derrière ses lunettes. C'est l'ancien adjudant Sacré. En 1908, il avait été secrétaire du colonel d'un régiment de Lille, il vendit pour 2,500 francs l'Allemagne le plan de mobilisation n. 16, qu'on lui avait ordonné de détruire. Le plan n. 17 venait d'être établi par l'état-major. On ne connaît pas à cette époque la trahison de l'adjudant Sacré. Il prit, peu après, sa retraite, et devint percepteur. A la mobilisation, il partit pour le front au début d'août; peu après, il fut fait prisonnier par les Allemands dans des conditions suspectes. Plus tard, le service de contre-espionnage français apprenait que Sacré avait trahi sa patrie dès 1908. Le secret le plus absolu avait été gardé jusqu'ici sur les causes de son infirmité.

Le Nord aura un député de plus. Paris, 2 juin. — On sait que le recensement qui vient d'être pratiqué en France, a pour but, notamment de déterminer le nombre de députés qui sera attribué à chaque département aux élections de 1923. La nouvelle loi électorale attribue, en effet, un député par 75,000 habitants et par fraction supplémentaire de 37,500. Les chiffres du recensement actuel établi pour le département du Nord indiqueraient que nous aurions vingt-quatre députés au lieu de vingt-trois. Toutefois, par suite de la loi qui maintient le nombre actuel des députés dans les régions libérées, pendant la législature présente, ce nouveau siège de député ne serait attribué au Nord qu'au renouvellement général de 1923.

Six ans de réclusion à une fauseuse d'anges. Versailles, 2 juin. — Léontine David, sage-femme, accusée de manœuvres abortives ayant provoqué la mort d'une de ses clientes, a été condamnée à six ans de réclusion.

Un million d'or français a été passé en Espagne. LE CHEF DE LA BANDE DE DRAINEURS A ETE ARRETE AVEC 49 DE SES COMPLICES DONT PLUSIEURS ABBES. Perpignan, 2 juin. — L'espagnol Raso, qui avait organisé une bande de draineurs d'or, parmi lesquels figuraient plusieurs abbés, avait réussi à faire passer en Espagne une somme évaluée à plus d'un million d'or. Raso a été arrêté en même temps que 19 de ses complices.

Bigame à... quinze ans! UNE FILLETTE S'EST MARIEE DEUX FOIS EN CINQ MOIS. New-York, 2 juin. — Le président du tribunal pour enfants a eu à s'occuper d'un cas peu banal. Une fillette de 15 ans, Florence Gohielgh, a comparu devant lui sous l'inculpation de bigamie. Elle s'est mariée avec un criminel en novembre, a vécu avec lui trois jours et s'est remariée ensuite chez ses parents. Elle s'est remariée en avril avec un nommé Otto Berlinger, mais la lune de miel finie, elle a rejoint le domicile paternel. Les socialistes belges veulent le service militaire de six mois. Bruxelles, 2 juin. — La gauche socialiste s'est déclarée adverse du projet de loi militaire et s'est prononcée, une fois de plus, pour le service de six mois.